



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N° 08/2015

Comptes 2014

Date proposée pour les séances :

Commission de gestion :

jeudi 28 mai 2015

Combles Maison Jaune, Cully



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de la commune de Bourg-en-Lavaux, arrêtés au 31 décembre 2014.

Le total du compte de fonctionnement se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	38'449'050.90
Charges totales	CHF	37'364'270.00
Excédent de recettes	CHF	1'084'780.90

Des remarques détaillées sur certains postes comptables sont insérées en fin de chaque chapitre dans la brochure des comptes.

Eléments généraux

Prévoyant un déficit de l'ordre de CHF 600'000 (malgré un budget effectué avec un taux d'imposition de 65%, alors que, suite au référendum populaire, le taux a été maintenu à 61%), les comptes 2014 se bouclent en finalité sur un très bon résultat, nettement meilleur qu'escompté. Ceci s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une excellente gestion de nos charges maîtrisables, lesquelles baissent généralement encore par rapport à l'année précédente.
- Des impôts structurels en progression (principalement les impôts sur les personnes physiques). La valeur du point d'impôt 2014 étant de CHF 299'000, contre CHF 271'000 en 2013, soit une augmentation de 10%. L'impôt sur le revenu (yc les prestations en capital) ayant bondi de 9% et celui sur la fortune de presque 25%. La commune peut donc compter sur de solides contribuables, ce qui est encourageant pour les années à venir.
- Des dissolutions de fonds de réserves pour des montants relativement importants (CHF 338'032 pour la provision débiteurs impôts, CHF 416'591 pour le fonds de réserve égouts, CHF 468'830 pour le fonds dispenses abris PC).
- Un retour de CHF 293'656 sur le décompte final 2013 de la péréquation et facture sociale, comptabilisé sur 2014.

- Des baisses substantielles de certains postes spécifiques par rapport à 2013 (SDIS : CHF -73'491, APOL : CHF -116'283, ARAJEL : CHF -109'384).

Le résultat comptable a donc été impacté par des prélèvements sur les fonds de réserve (1.5 millions), des attributions aux fonds de réserve (1.3 million), et des amortissements supplémentaires décidés par la Municipalité (1.4 million).

Les comptes, le tableau des investissements et le tableau de résultat présentent en détail ces éléments.

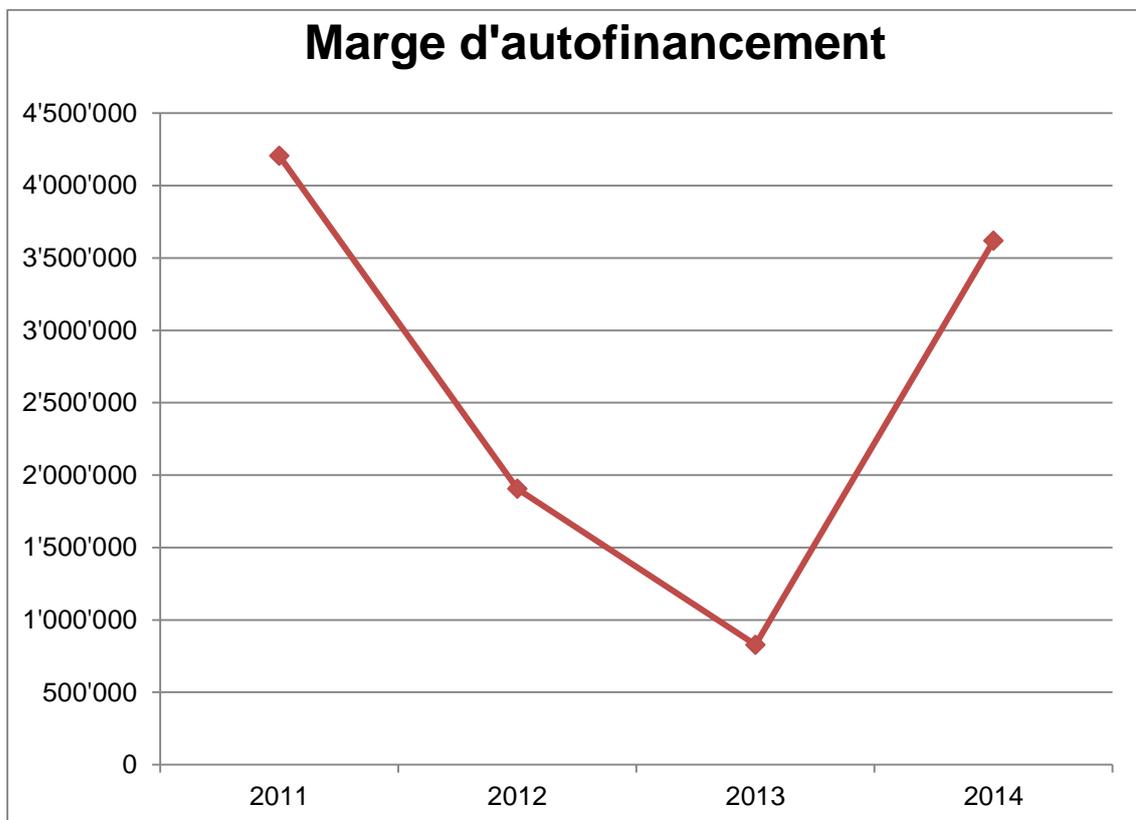
Notre **marge d'autofinancement de 3.6 millions** reprend des couleurs après 2 années consécutives de baisses importantes. Pour cette année, elle est largement suffisante pour couvrir nos **investissements nets de 1.9 million**. Ces derniers sont clairement moindres que ce qui avait été envisagé et la Municipalité est consciente de la nécessité de mieux les évaluer (ce travail a d'ailleurs été effectué pour le budget 2015). Il est souhaitable de garder, voire améliorer, cette marge d'autofinancement afin de limiter autant que possible le recours à l'emprunt pour les lourds investissements à venir (Cully gare, Fortunades, par exemple).

Le **niveau de nos emprunts se situe à 20.5 millions**, avec un taux d'intérêts moyen de 2%. En ces périodes de taux historiquement bas, la Municipalité préfère renouveler ses emprunts, plutôt que de les rembourser. En effet, il semble judicieux de garder ses liquidités afin de limiter autant que possible les futurs emprunts pour nos projets d'envergure ; les taux pouvant remonter d'ici là. Rappelons que tout emprunt fait l'objet d'un appel d'offres, ce qui permet d'obtenir les meilleures conditions possibles. La Municipalité veille également à échelonner sa dette dans le temps afin de limiter autant que possible l'impact de la hausse des taux, laquelle se produira inévitablement un jour et aura un impact direct sur nos comptes de fonctionnement par l'augmentation des intérêts passifs.

L'endettement total par habitant est stable à CHF 5'906 à fin 2014, contre CHF 6'014 à fin 2013. Quant à l'endettement net par habitant, il se situe à CHF 847 à fin 2014, contre CHF 1'203 à fin 2013, soit une baisse de presque 30%. Cette diminution est due à l'augmentation de nos disponibilités.

Il convient de prendre avec grande prudence ces ratios si on désire les comparer à d'autres communes. En effet, ils sont influencés par des éléments spécifiques à chaque commune (transitoires, évaluation des éléments de l'actif, etc). Par contre, ils donnent une bonne indication de l'évolution au sein de notre commune.

Pour en revenir à la **marge d'autofinancement**, nous constatons que celle-ci se redresse de manière importante et bienvenue, en se rapprochant de son niveau de 2011.



D'un commun accord avec la Commission des finances et la Commission de gestion, la **répartition des intérêts passifs a été revue** pour cet exercice. Auparavant, les intérêts passifs étaient répartis sur les divers chapitres en fonction des amortissements obligatoires. Cette méthode présentait certains inconvénients, en particulier celui de ne pas être économiquement réaliste (certains actifs immobilisés n'étant pas amortis, ils ne supportaient aucune charge d'intérêts). Dès 2014, les intérêts passifs sont répartis en fonction des valeurs comptables des actifs immobilisés au bilan (sans tenir compte des éventuels amortissements supplémentaires). Cette méthode permet une répartition plus large, plus précise et qui se justifie donc mieux économiquement. En effet, nous partons de l'hypothèse plausible que les dettes financent proportionnellement tous nos actifs immobilisés.

Enfin, et par soucis de transparence, nous présentons en fin de brochure, les comptes de l'ASCL (Association scolaire Centre Lavaux).

Nous allons maintenant donner un bref commentaire sur chacun des chapitres, mais en commençant cependant par une rapide analyse des effets de la péréquation et de la facture sociale sur nos comptes.

Charges cantonales – Facture sociale et péréquation

Il est toujours très délicat, voire périlleux, de prévoir l'impact des charges cantonales sur l'exercice en cours. En effet, le décompte définitif est influencé par les résultats fiscaux de toutes les communes du canton, ainsi que par l'évolution réelle de la facture sociale, laquelle pouvant varier de manière significative par rapport aux acomptes facturés. Le système actuel ne permet pas au canton de nous donner des éléments pour notre bouclage.

La Municipalité souhaite toutefois rester prudente et conserver un fonds de réserve facture sociale et péréquation clairement suffisant pour éviter, autant que possible, toutes mauvaises surprises dans le futur.

En effet, la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) va faire perdre des dizaines de millions de francs aux communes. Si Bourg-en-Lavaux ne sera pas directement impactée par ces mesures (étant donné le faible poids des recettes personnes morales dans ses comptes), il n'en demeure pas moins que les mécanismes de répartition en seront bouleversés. Il est ainsi déjà évoqué une réforme de la péréquation intercommunale vaudoise, ce qui va créer des tensions entre les communes. Il est donc fort possible qu'indirectement – via la péréquation – notre participation puisse augmenter. Seul l'avenir nous le dira.

Nous avons donc opté pour le choix de faire une estimation de l'impact du décompte final 2014 sur nos comptes et d'ajouter ce montant au fonds de réserve existant. **// convient d'insister sur la notion d'estimation !** C'est ainsi qu'à fin 2014, nous avons décidé d'augmenter ce fonds de CHF 1'178'818, le faisant ainsi passer à 3.2 millions.

Chapitre 1 – Administration générale

L'excellente gestion des charges maîtrisables par la Municipalité continue. Avec le recul de quelques années, nous avons maintenant une vision nettement plus claire et précise qu'au moment de la fusion.

Le poste « Traitement du personnel » (en tenant compte des APG reçues) est encore en baisse. A savoir -5.34% par rapport au budget et -4.31% par rapport à 2013.

Le poste « Caisse de pension » tient compte des 3 points de recapitalisation de la CIP, conformément aux réformes adoptées.

Les « Frais de contentieux et poursuites » sont en nette augmentation. Il convient toutefois de relativiser ces coûts, étant entendu qu'une grande partie est refacturée via le compte de recettes « Frais de poursuites – Remboursement », lequel augmente fortement. A ce sujet, nous constatons à regret que les cas de poursuites sont en très forte hausse, tout comme le nombre croissant de rappels et de sommations qu'il est nécessaire d'envoyer et de gérer au quotidien. Dans les grandes lignes, ce sont plus de 14'000 factures qui sont établies par année, dont environ le 20% n'est pas payé après un rappel au-moins, et 300 poursuites effectuées en 2014.

Le poste « Emoluments administratifs et autres recettes » est en augmentation du fait que la comptabilité de l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL) est effectuée par la Bourse communale et que cette prestation est facturée à l'association.

Chapitre 2 – Finances

Nous ne reviendrons pas dans le détail sur les éléments présentés en introduction, si ce n'est pour rappeler l'excellente tenue de nos recettes fiscales structurelles, avec une **valeur de point d'impôt de CHF 299'000**.

L'impôt foncier est également en bonne progression à CHF 1'716'147 (+6.82%), alors que les impôts conjoncturels (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se situent à un bon niveau, toutefois moindre que les sommets de l'année dernière.

Chapitre 3 – Domaines et bâtiments

Le chapitre « Vignes et caves » présente une faible diminution de l'inventaire de vin blanc, ceci malgré des quantités en stock à la fin de l'année clairement plus faibles qu'à fin 2013 (-30%). Le stock est toutefois évalué au prix par litre de la dernière mise (à savoir celle de février 2015 pour le millésime 2014). Les prix étant en très forte hausse par rapport à l'année précédente (+38% en moyenne), l'impact « diminution de la quantité » a été en grande partie compensé par l'effet prix.

S'agissant des bâtiments, la nouvelle répartition des intérêts passifs implique que certains objets immobiliers (sans amortissement) supportent maintenant une charge d'intérêts.

Chapitre 4 – Travaux

Le budget « Entretien courant des routes » était clairement sous évalué. Le dépassement est important (+216'630). Toutefois, à partir du budget 2015, le montant prévu de CHF 400'000 est beaucoup plus réaliste.

2014 a vu la deuxième facturation de la taxe forfaitaire ordures (ménages et entreprises). Une distinction a été opérée dans le chapitre 45, entre les déchets taxés (450) devant être financés par la taxe et dont le taux de couverture se monte à 86%, et les déchets non urbains (451) qui contiennent notamment les déchets de voirie, financés par l'impôt.

Quant au chapitre 46 « Réseau d'égouts – Epuration », il s'équilibre grâce à un important prélèvement sur le fonds affecté égouts (CHF 416'591) et une légère attribution au fonds affecté épuration (CHF 5'253). Au niveau des tarifs appliqués, ceux-ci restent les mêmes que l'année précédente, à savoir CHF 1.60 le m³ hors TVA pour l'épuration et CHF 0.50 le m³ hors TVA pour l'entretien des collecteurs.

A signaler que le budget « Entretien des collecteurs » était nettement sous évalué. Le dépassement est conséquent (+212'742). Cependant, à partir de 2015, le montant budgété de CHF 500'000 est en phase avec la réalité des coûts.

Chapitre 5 – Instruction publique et cultes

Pour cet exercice comptable encore, les charges des écoles concernant Cully et environs sont comptabilisées directement dans les comptes communaux. A partir de l'année civile 2015, tous les éléments relatifs aux écoles seront imputés dans les comptes de l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL), dont les comptes 2014 sont annexés à la présente brochure pour information.

Si le budget de la Paroisse protestante est bien respecté, celui de la Paroisse catholique est largement dépassé du fait du coût de CHF 28'000 pour le relevage de l'orgue, lequel n'avait pas été annoncé pour l'élaboration du budget.

Chapitre 6 – Police

Notre participation à la police intercommunale (APOL) est largement inférieure au budget (moins CHF 356'156, soit -28%) et même en baisse (-11%) par rapport à 2013. Il s'agit de la deuxième baisse annuelle consécutive.

Chapitre 7 – Sécurité sociale

Les comptes de l'Association du Réseau d'accueil de jour des enfants de Lavaux (ARAJEL) bouclent sur une participation de notre commune à hauteur de CHF 929'684, soit CHF 247'016 de moins que le budget (-21%) et CHF 109'384 de moins qu'en 2013 (-10.5%), ce qui est fort réjouissant.

Le travail effectué par la Municipalité porte donc ses fruits et c'est ainsi qu'il a même été possible d'attribuer un montant de CHF 37'193 au fonds de réserve ARAJEL, laquelle attribution correspond à la différence entre 35% et le taux effectif de subventionnement de 33.45%. A fin 2014, ce fonds se monte à CHF 207'959 (les attributions possibles s'effectuant jusqu'à atteindre un maximum de CHF 500'000, comme l'a décidé le Conseil communal en date du 11 février 2013 – préavis 1/2013).

Chapitre 8 – Services industriels

Le chapitre 81 « Service des eaux » présente un résultat équilibré du fait notamment d'importantes subventions reçues (sur préavis bouclés et travaux hors préavis) pour un total d'environ CHF 235'000. Il s'agit donc d'éléments exceptionnels, sans quoi le chapitre aurait été – comme d'habitude – déficitaire.

Les tarifs n'ont pas été modifiés. La facturation tient compte de la location du compteur, de la vente d'eau (à CHF 2.00 / m³ + TVA) et d'une taxe forfaitaire annuelle (à hauteur de 0.2 ‰ de la valeur ECA du bien + TVA).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 08/2015 de la Municipalité du lundi 20 avril 2015;
Où le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes 2014 tels qu'ils vous sont présentés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Sandra Valenti

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 20 avril 2015

Annexe : Brochure des comptes 2014

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Haenni